

## AIDE-MÉMOIRE

### Formulaires et interventions de l'équipe de soins lorsque survient le décès d'un patient

---

#### Formulaires :

---

- Formulaire # 84-792-005 : *Démarche pour recommander un donneur potentiel de tissus humains (Patient décédé depuis moins de 24 heures)*- **Formulaire obligatoire**
- Bulletin de décès SP-3 – Sera acheminé par l'admission - **Formulaire obligatoire**
- Formulaire *Autorisation d'autopsie* #84-400-314 - **Formulaire obligatoire si demande d'autopsie** (si médicalement requis – Le médecin doit discuter avec la famille)
- Guide : *Quand survient le décès d'un proche -Guide pratique pour les familles* (ICM).

\*Favoriser la préparation à l'avance d'un ensemble de ces formulaires/documents par l'agent administratif de l'unité qui veillera à le mettre au dossier lors du décès d'un patient. Formulaire *Autorisation d'autopsie* à joindre seulement si requis.

---

#### Interventions de l'équipe de soins :

---

- Le **médecin** traitant procède au constat de décès;
- L'**équipe de soins** effectue les soins post-mortem selon la technique de soins en vigueur sur MSI- *référence ci-bas*;
- L'**AIC** ou l'**agent administratif** de l'unité prévient l'agent administratif de l'admission au poste 3265 pour la préparation du formulaire de décès SP-3 qui sera acheminé à l'unité de soins;
- Le **médecin** complète le formulaire SP-3;
- Le **médecin**\* complète le formulaire d'autorisation d'autopsie avec la famille.  
\*Le médecin propose l'autopsie s'il juge qu'il y a une indication médicale. Si la famille désire une autopsie et qu'il n'y a pas d'indication médicale: la famille doit assumer les frais. Si autopsie, le médecin l'indique au formulaire SP-3;
- L'**infirmière soignante** (soutenue par l'AIC) **procède** à la *Démarche pour recommander un donneur potentiel de tissus humains*, **complète et signe** le formulaire # 84-792-005. L'infirmière et/ou l'AIC peuvent être aidées de l'équipe de soins;  
\*Résumé de la démarche :
  - Évaluer si présence d'un ou plusieurs critères d'exclusions (Si **oui**, fin de la démarche et compléter le formulaire);
  - Communiquer avec Héma-Québec (HQ) pour qu'ils vérifient la présence de consentement du patient aux registres;
  - Demander à la famille s'ils acceptent de recevoir un appel d'HQ;
  - Transmettre les coordonnées de la personne identifiée par la famille à HQ pour prise en charge de la famille;
  - Collaborer avec HQ afin de leur transmettre les informations médicales nécessaires;
- L'**AIC** doit s'assurer que le formulaire # 84-792-005 est complété et placé au dossier avant de faire parvenir le dossier à l'admission ou aux archives;
- L'**équipe de soins** remet les effets personnels à la famille avant leur départ.
- Les **PAB** complètent le Registre des signatures de la morgue et indiquent la date et l'heure de la réfrigération lors de l'entrée du corps à la morgue.

#### Références :

Technique de soins post-mortems en vigueur via MSI: <https://msi.expertise-sante.com/fr/methode/soins-post-mortem>

ou aller dans "Documents clinique-section soins infirmiers-Techniques de soins", cliquer sur <https://msi.expertise-sante.com/fr> placer dans l'espace de recherche : "soins post-mortem", sélectionner soins post-mortem et l'onglet technique de soins.

Politique DSP-02 Politique entourant le décès, le don de tissus humains, l'autopsie et l'accès au corps du défunt (via Commun ICM).

Procédure type d'Héma-Québec pour référer un donneur potentiel de tissus humains (affichée sur les unités de soins).